

Le PDMIT est MITE : l'arnaque du ministère pour tromper le BIT

Evolution du nombre d'agents de contrôle en section d'inspection du travail de
1892 à 2009

Année	Nombre de sections	Inspecteurs du Travail	Contrôleurs du Travail	Total des agents de contrôle	Nombre moyen d'agents de contrôle par section	Agents Adm Catégorie C	Effectifs totaux en section d'Inspection	Effectif moyen par section	Nombre d'établissements	Nombre de salariés En millions	Nombre moyen d'établissements par agent de contrôle	Nombre moyen de salariés par agent de contrôle
1892		92										
1905		111							500 000	3,5		
1908		122										
1913		131										
1919		133										
1929		142										
1933		164										
1950		242										
1960		238	200									
1964		202	200									
1970		287	200									
1975		270	520									
1980		360	750									
1982	405	369	809	1178	2,91	900	2078	5,13	1 053173	12,231182	894,03	10383,01
1983	421	409	831	1240	2,95	906	2146	5,10	1 079522	12,766853	870,58	10295,85
1984	411	409	837	1246	3,03	913	2159	5,25	1 128803	12,250090	905,94	9831,53
1985	434	430	832	1262	2,91	910	2172	5,00	1 131633	12,170593	896,70	9643,89
1986	428	420	805	1225	2,86	905	2130	4,98	1 151555	12,167927	940,04	9933,00
1987	433	415	794	1209	2,79	901	2110	4,87	1 180670	12,297548	976,57	10171,67
1988	433	403	782	1185	2,74	861	2045	4,73	1 213801	12,586099	1024,30	10621,18
1989	430	332	774	1156	2,69	829	1985	4,62	1 254187	12,990002	1084,94	11237,03
1990	430	350	756	1106	2,57	767	1873	4,36	1 283063	13,253279	1160,09	11983,07
1991	429	340	725	1065	2,48	758	1823	4,25	1 290816	13,137574	1212,03	12335,75
1992	428	390	713	1103	2,58	742	1845	4,31	1 284175	12,817557	1164,26	11620,63
1993	428	401	743	1144	2,67	733	1877	4,39	1 340388	12,699185	1171,67	11100,69
1994	432	412	746	1158	2,68	735	1893	4,38	1 351659	12,522440	1167,24	10813,85
1995	430	416	735	1151	2,68	698	1849	4,30	1 360225	12,679321	1181,78	11015,92
1996	432	402	715	1117	2,59	681	1798	4,16	1 379072	12,708310	1234,62	11377,18
1997	438	415	740	1155	2,64	680	1835	4,19	1 396074	13,040291	1208,72	11290,30
1998	440	398	748	1146	2,60	672	1818	4,13	1 418000	13,322000	1237,35	11624,78
1999	440	407	739	1196	2,72	670	1865	4,24	1 442000	13,813000	1205,69	11549,33
2000	441	417	819	1236	2,80	698	1934	4,39	1 485000	14,683000	1201,46	11879,45
2001	443	411	820	1231	2,78	674	1905	4,30	1 497800	14,682900	1216,73	11927,62
2002	461	423	875	1298	2,82	718	2016	4,37	1 504954	14,955013	1159,44	11521,58
2003	469	443	887	1330	2,84	722	2052	4,38	1 507217	14,967540	1132,99	11251,33
2004	478	459	912	1371	2,87	737	2108	4,41	1 520277	15,024160	1108,88	10958,54
2005	479	458	941	1399	2,92	734	2132	4,45	1 536182	15,474624	1098,15	11062,23
2006	484	463	954	1427	2,95	714	2141	4,42	1 555638	15,739606	1090,10	11029,39
2007	526	488	1050	1538	2,92	765,55	2304	4,38	1 594684	16,085287	1036,86	10458,54
2008	577	535	1171	1706	2,95	798	2504	4,33	1,6million	16,02millions	937	9390
2009	783	767	1423	2190	2,79	866	3056	3,9	1,84million	18,23millions	840	8324
2010	785	775	1482	2257	2,87	855	3112	3,96	1,82	18,4	806	8114
2011												

Pour reconstituer la série complète :

Les Rapports au BIT 2007, et 2004 pour les années 1975- 2007 complétés des rapports 2008-2009

Pour les années 1892 à 1975 Chetcuti : inspecteurs et inspection du travail (annexe1 effectifs 1892- 1975.) L'auteur déclare qu'il n'y avait pas plus de 200 contrôleurs en section dans les années 60 (page234)

Un peu d'histoire pour comprendre les mensonges d'aujourd'hui.

Il faut noter que de 1892 à 2008, ne sont comptabilisées sur ce tableau que les sections d'inspection du régime général (hors itepsa et ITT et inspection maritime).

Il faut comparer avant et après la fusion :

La fusion (IT, ITT et ITEPSA) réalisée en 2009 fait arriver globalement dans les services :

ITT avec 100 A en section (DA et IT) et 150 CT et 150 SA et C au secrétariat

Dans les rapports au BIT très succinct de l'ITT, les ITT contrôlaient 38500 établissements pour 1 million de salariés ITEPSA 100 A (DA et IT) et 150 CT, et 150 SA et C au secrétariat qui contrôlaient environ 160 000 employeurs pour environ 0,6 M. de salariés.

Et il faut rajouter 4 sections maritimes.

(Page 129 du rapport BIT 2010, sont arrivés réellement 471 postes d'agent de contrôle dont 218 A et 253 CT)

C'est pourquoi, l'année 2009 voit augmenter largement le nombre d'entreprises à contrôler et le nombre de salariés augmente significativement. De 1,64 million d'entreprises à 1,84 millions

Pour apprécier la réalité de cet « effort » budgétaire, la venue de ces services et des agents correspondants ne doit pas être comptée en plus, mais en déduction. Et c'est là qu'il y a manipulation et volonté de tromper le BIT, certains syndicats et les agents.

La manipulation des chiffres avec la fusion :

De 577 sections en 2008 à 783 en 2009, mais il faut déduire deux cents sections ITT et Itepsa intégrées dans le régime général mais avec toujours maintien de spécificités diverses et abracadabrantesques.

Il est créé en réalité 107 sections supplémentaires

Et de 535 IT en 2008 on passe à 767 en 2009, mais il faut déduire 230 IT qui viennent de ces secteurs : opération neutre !

On passe de 1171 CT en 2008 à 1423 CT en 2009, mais il y a 252 CT issus de l'ITT et de l'ITEPSA ; aucune création de poste !

Le bilan réel du PMDIT : avant PDMIT et après.

On passe de 484 sections en 2006 à 785 en 2009, soit trois cents sections supplémentaires dont 200 sections ITT et Itepsa arrivées). Il ya donc eu création nette de 101 sections supplémentaires.

On passe de 463 IT en 2006 à 775 en 2010, soit 312 IT (dont 230 ITT et Itepsa) soit 82 IT supplémentaires.

De 954 CT en 2006 à 1482 CT en 2010, il y a 528 CT (dont 250 ITT et ITEPSA) soit 278 CT en plus

Bilan

Entre 2006 et 2010, il y a donc 82 IT et 278 CT supplémentaires, soit 360 agents de contrôle supplémentaires en section et 101 sections créées !!!!!

Parlons enfin des **agents de secrétariats (secrétaire ou adjoints administratifs)** :

Entre 2006 et 2010, on passe de 714 à 855 agents soit 141 agents supplémentaires pour 301 sections créées ou provenant de la fusion. Chute libre complète !!!

Le plan Larcher de 2006 mis en place pour répondre à la mobilisation des Assises de l'inspection a fait PSSCCHIIIT : 101 sections, 360 agents de contrôle et - 232 C (- 300 SA et C + 68)

Donc l'effort spécifique de renforcement des agents de contrôle est minime, n'oublions pas que, dans les services, la moitié des IT sont hors section et que les deux tiers des contrôleurs du travail sont hors section.

Comparons à nos chiffres officiels du PDMIT, donnés en boucle par le ministre et les dagemo successifs (3 en deux ans)

Tableau extrait du rapport au BIT 2010

	2007 prévu	2007 réalisé	2008 prévu	2008 réalisé	2009 prévu	2009 réalisé	2010 prévu	2010 réalisé	2007- 2010 prévu	2007- 2010 réalisé
Inspecteurs	60	57	60	62	60	57	50	24	230	200
Contrôleurs	120	116	100	106	100	98	100	113	420	433
Ingénieurs médecins	24	24	10	10	10	7	10	0	54	41
Total	204	197	170	178	170	162	160	137	704	674

230 IT + 420CT = 360 agents de contrôle (et non pas 670 agents de contrôle) comme certains syndicats ont fait semblant de croire. Il manque donc 310 agents de contrôle à l'appel.

Etre naïf comme cela démontre une méconnaissance de l'administration et des politiciens et un foutage de gueule vis à vis des agents.

Le plan PDMIT voit augmenter en théorie aussi le nombre de MIRT mais sans effet du fait des départs massifs, d'ingénieurs prévention qui ne sont pas plus deux ou trois par région (sauf IDF), et d'agents d'appui ressources méthodes

Il y a donc un mensonge et une entourloupe et une volonté de tromper le BIT quand il a été annoncé la création de 670 agents de contrôle, puisque la fusion a largement réduit « l'effort ».

Nous sommes revenus à 1982

Et voilà la deuxième entourloupe !!!

Le nombre moyen d'établissements par agent de contrôle était de 894 en 1982. Il est de 806 en 2010.

Car il y a évidemment d'énormes différences avec 1982 :

- le code du travail de 2011 et le droit conventionnel n'est pas le même que celui de 1982
- le nombre de chantiers a augmenté
- Les points de contrôle ne sont ils pas plus complexes ? (risque chimique, amiante, harcèlement etc...)

Et l'inspection n'aurait elle pas récupéré les ex administrations et services publics et ex nationalisées ? France télécom, pole emploi, la Poste....

Le monde du travail n'aurait il pas évolué depuis 30 ans ?

- les statuts de salariés précaires n'ont il pas eux aussi explosés?
- la sous-traitance en cascade ne s'est elle pas multipliée ?
- les structures des entreprises n'ont-elles pas éclaté ?

En 1905 : 500 000 établissements et 3,7 millions de salariés et 100 IT pour 3 lois à contrôler

En 1982 : 12,23 millions de salariés dans 1 million d'entreprises et 1178 agents de contrôle et 3 400 articles dans le code

En 2000 : 1,48 Million d'établissement et 14,8 millions de salariés pour 1236 agents de contrôle et pour 5000 articles.

En 2009 : 1,84 million d'entreprises, 18,2 millions de salariés pour 2190 agents de contrôle (5000 articles recodifiés en 14500 articles du code du travail (sans compter ceux du code rural et du code des transports)

Il ya de moins en moins de salariés dans les grandes entreprises.

Les entreprises de + de 500 salariés, 20% en 1976, 10% en 2003, 11% en 2007

82.1% des entreprises ont moins de 10 salariés

99% des établissements ont moins de 100 salariés

52.9% des salariés sont dans les entreprises de moins de 50 salariés

89% des salariés sont dans des établissements de moins de 500 salariés

Les entreprises sont passées de 1,053 en 1982 à 1,8 million en 2009 : les agents de contrôle ne sont pas plus nombreux qu'en 1982 : belle exploit, tout ça pour ça.

Ce qu'ignorent nos technocrates, c'est que l'important n'est pas seulement le nombre de salariés mais aussi le nombre d'employeurs à contrôler par agent.

Peut-on rajouter que dans le power point donné au ctm du 28.09.2011, il est écrit page 4 que la référence européenne est de 10000 salariés par agents en matière HS exclusivement ... et la « cible française » est de 8500 salariés par agent généraliste.

Plus le code est épais, moins il est protecteur et plus il est difficile à faire appliquer

En 1900, trois lois à contrôler pour 100 inspecteurs

En 1942, 481 articles

En 1965, 630 articles

En 1981, 3400

En 2000, 5000

En 2008 après recodification, 14 500 articles sans compter les conventions collectives et les accords dérogatoires à la Loi.

2652 pages en 2007 avant la recodification

2788 pages en 2008 pour simplifier le droit du travail après recodification

2290 pages en 2009

3001 pages en 2010

3153 pages en 2011 soit 500 pages supplémentaires depuis 2007

De Mars 2010 à Mars 2011, il y a eu : 16 lois, 40 décrets et 3 ordonnances, 484 articles supplémentaires ou modifiées.

Sans compter les 900 conventions collectives, les milliers d'accord dérogatoire à la loi sur les 35heures

Et la cerise sur le gâteau ?

Il faut encore réduire du chiffre total des agents de contrôle affiché (2257 en 2010), 120 agents de contrôle spécialisé dans le travail illégal qui ne travaille qu'avec l'URSSAF et les services de Police, qui ne sont pas des généralistes et ne sont donc pas chargés du contrôle des employeurs sur un secteur géographique.

Il ne faut pas non plus oublier qu'en 2002, les agents de contrôle sont passés théoriquement de 39h à 35h annualisés soit une baisse de la durée du travail de 11% qui n'a pas été compensée par un recrutement de 11% d'agents supplémentaires.

Pour chiffrer plus clairement nous ne sommes pas 2257 agents mais 2257 - 248 (11% des agents) – 120 agents de contrôle spécialisé travail illégal soit 1891 agents de contrôle.

La référence européenne fixée dans le cadre de l'évaluation du plan santé travail est 10 000 salariés par agents pour l'hygiène et la sécurité, alors que la « cible » française est de 8500 salariés pour... tout le code du travail.

Le parlement européen dans un vote du 11 décembre 2011 prône le rôle indispensable de l'inspection du travail pour garantir le respect des conditions de travail décentes, le renforcement de sanctions effectives et dissuasives à l'égard des employeurs. Il incite les Etats à alléger les lourdeurs et procédures internes pour permettre des contrôles plus nombreux et plus efficaces.

Les agents de contrôle font 40% de leur contrôle sur le domaine santé sécurité conditions de travail :

1891 agents de contrôle pour 18,4 millions de salariés soit 1 agent de contrôle pour environ 10 000 salariés ?

Si ces 1891 agents font 40% de santé sécurité conditions de travail, il faut donc 5000 agents de contrôle pour être dans la norme européenne.

Le plan de modernisation et de développement de l'inspection du travail (PDMIT) est donc un leurre. La fusion des services a largement raboté l'affichage de départ.

Mais en plus, le Ministre ne respecte pas la norme d'un agent pour 10 000salairés pour la seule hygiène sécurité.

Il y a une volonté politique très affirmé, et depuis longtemps, de ne pas ennuyer les patrons, de ne pas renforcer l'inspection par des moyens humains importants d'un coté, et en l'affaiblissant de l'intérieur (plans successifs, ordres de faire tout mais d'abord les priorités, contrôle individuel de chacun...)

Au contraire, les Ministres et l'Élysée tous les jours cassent le code du travail et ne défendent pas leurs agents agressés.

Bref, la revendication du doublement des sections d'inspection généralistes avec doublement des effectifs sur la base 1 IT, 2CT minimum et 2 secrétaires est de plus en plus d'actualité et est en dessous de la norme européenne.

Sud travail va saisir le BIT.

Le 5 janvier 2012